



N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

**Objet :** Asbl "Royal IV Brussels".- Convention de mise à disposition de locaux.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi communale et notamment son article 117;

Vu la décision de la Ville de Bruxelles d'autoriser l'asbl "Royal IV Brussels" à user des installations sportives du Complexe sportif Palais du Midi gérées par le Service des Sports selon un horaire à convenir au début de chaque saison et selon les tarifs et conditions arrêtés par le Conseil communal, à occuper le local de stockage situé au rez-de-chaussée et à exploiter la taverne située au rez-de-chaussée du Complexe sportif Palais du Midi ;

Considérant que le Service des Sports a rédigé un texte de convention qui a été adapté selon les observations du Service Juridique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Royal IV Brussels" est approuvée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)